

bananes, entouré de plastique et d'un semaine, 6 à 7 tonnes de bananes. que 12 millions nécessaires à une

Marion LECAS.

Eau : la dose acceptable d'herbicide passe mal

La dose acceptable d'un dérivé d'herbicide, responsable d'une grande partie des non conformités de l'eau potable, pourrait avoir été relevée. Explications.

L'Agence de sécurité sanitaire Anses a-t-elle mis un problème sous le tapis en relevant la norme acceptable d'un métabolite (un sous-produit) de l'herbicide S-Métolachlore ? Dans un avis daté du 30 septembre, l'agence conseille de faire passer la dose acceptable de 1 microgramme par litre à 9 microgrammes par litre. En 2020, la moitié des non-conformités des unités de distribution d'eau potable l'étaient en raison d'un excès de S-Métolachlore.

Tripatouillage ou non ?

Quelques jours après la révélation d'un dépassement des normes (au moins une fois dans l'année 2021) dans l'eau de consommation pour 6 millions de Français, cela fait mauvais genre. Des associations comme Générations Futures se sont indi-

gnées. Si l'avis est suivi, « **97 % des eaux distribuées déclarées non conformes, suite à un dépassement de la valeur de qualité pour l'ESA métolachlore, redeviendraient conformes** », dit-elle.

Tripatouillage ou non ? Dans son avis sur le réexamen de la norme (dont la rédaction était forcément entamée de façon plus précoce), l'Anses, qui avait travaillé à la demande de la DGS, s'appuie notamment (mais pas exclusivement) sur deux nouvelles études de génotoxicité fournies par le fabricant du pesticide.

L'Anses estime que le métabolite ne peut, dans l'état, être classé comme cancérigène, génotoxique ou comme perturbateur de la reproduction. Elle souligne, cependant, que le classement de la molécule au titre de « **perturbateur endocrinien** » est en



Une petite fille boit l'eau du robinet.

(PHOTO : LEIKA PRODUCTION, STOCK.ADOBE.COM)

cours d'examen par l'Europe (dans le cadre d'une procédure de réapprobation) et que la norme pourrait être revue selon l'expertise européenne,

qui doit être rendue au printemps.

Pour Mickaël Derangeon, vice-président de l'agence de l'eau de Loire-Atlantique Atlantic'Eau et enseignant en physiologie de Nantes Université : « **On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de risque avec ces métabolites de pesticides. Et comment maintenir la confiance du consommateur avec ces changements de norme ?** »

Pour cet expert, la seule voie serait de bannir les pesticides sur les zones de captage d'eau : « **En Loire-Atlantique, elles ne représentent que 3 % des terres agricoles. Mais pour cela, il faut des aides pour aider les agriculteurs à se reconverter. Et il faut des outils législatifs. Actuellement, la loi n'oblige pas à déclarer les molécules utilisées.** »

Philippe RICHARD.